



DETERGENT UNIVERSEL

PERIMETRE

Quand le bâtiment va !



PERINET

PROPRIETES

PERINET est un liquide **concentré** formulé pour les **nettoyages très difficiles**.

PERINET est idéal pour tous les **lessivages et l'élimination des détrempe**s (colles) et de **cires** avant la mise en peinture selon **DTU 59.1*** des revêtements minces. Sa formulation le rend **particulièrement efficace** sur les traces de suies, la nicotine, les graisses minérales ou végétales, les taches telles que café, encre, rouille, stylo....

PERINET s'utilise également pour les **lessivages après décapage**, ainsi que pour toutes les **opérations de détapissage** conformément au **DTU 59.4**** pour la mise en œuvre des papiers peints et revêtement muraux.

PERINET débarrasse les outils de coupe et les bandes abrasives de la **résine qui les encrasse**.

A la maison, PERINET s'emploie **efficacement** pour **nettoyer** les carrelages, murs, grilles de four, vaisselle, etc... PERINET a la **qualité alimentaire** et est conforme à l'arrêté du 27/10/75 (JO du 30/09/75).

MISE EN OEUVRE

PERINET s'emploie toujours **dilué à l'eau**, en pulvérisation ou à l'éponge. **Ne jamais employer pur !** La dilution s'effectue en fonction de la **difficulté du nettoyage** : de **5% à 50%** suivant les cas. De l'eau à 50° **triple les effets de PERINET**.

PRECAUTION : Ne pas utiliser sur laiton, cuivre, inox et en général sur métaux fragiles.

A titre d'exemple :

- Nettoyage très difficile : **1 L DE PERINET pour 1 L D'EAU** ;
- Décollage de papiers peints : **1 L DE PERINET pour 5 litres d'EAU** ;

- Lessivage après décapage : **1 L DE PERINET pour 10 litres D'EAU** ;

- Nettoyage des sols : **1 L DE PERINET pour 15 litre D'EAU**.

PERINET ne nécessite qu'un **simple rinçage** à l'eau claire.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les différents cahiers des clauses techniques :

- Norme NF P 74-201-1 (oct 94) *
- Norme NF P 74-204-2 (fév. 98) **

SECURITE D'EMPLOI



GHS05

Mention d'avertissement : DANGER

Identificateur du produit :

EC 215-181-3 HYDROXYDE DE POTASSIUM

EC 215-185-5 HYDROXYDE DE SODIUM

H290 : Peut-être corrosif pour les métaux

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 : Se laver soigneusement après manipulation

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Ne pas faire vomir

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P501 : Eliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation en vigueur.

Retrouvez nos vidéos sur notre chaîne YouTube
« Périmètre bâtiment »

Eviter absolument le contact ou le mélange avec d'autres produits chimiques. Fiche de Sécurité disponible sur notre site Internet www.perimetre.pro, rubrique « Produits ». Cette fiche technique annule et remplace toutes les précédentes concernant ce produit. Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison DLU 1 AN 04/072022